

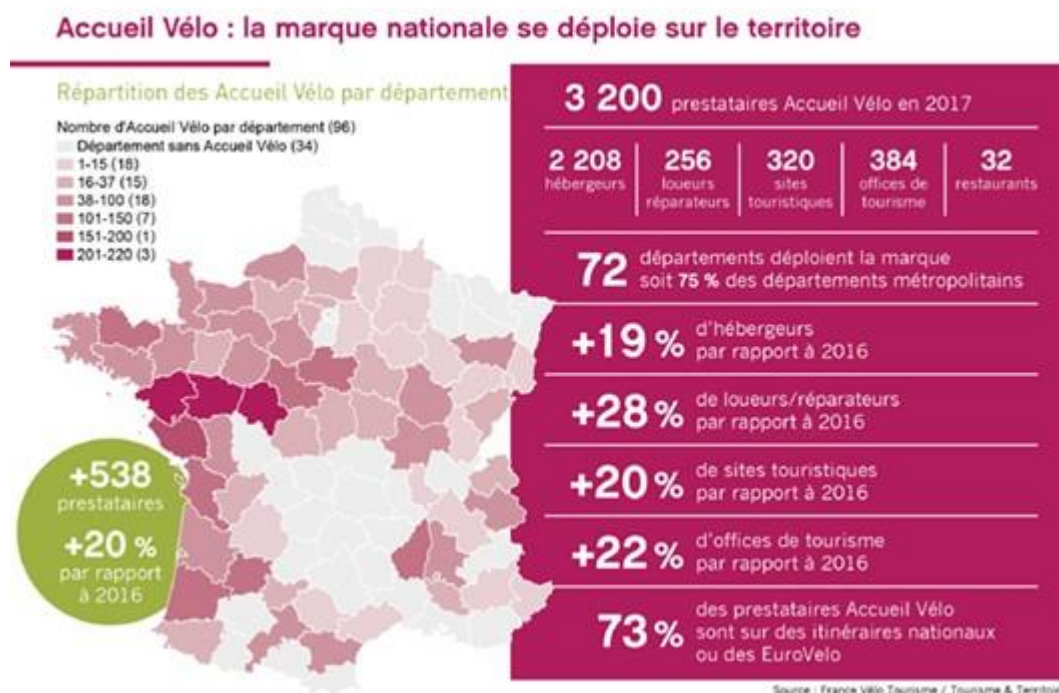


## Déploiement du label Accueil Vélo en Alsace

**La qualité des prestations est devenue l'une des principales motivations de la clientèle touristique nationale et internationale. Améliorer la qualité de l'offre touristique constitue un élément fort pour développer et garantir la compétitivité de la Destination.**

Au vu de la dynamique mise en œuvre depuis près de 10 ans par **Alsace Destination Tourisme** (ADT) et ses partenaires au sein de la démarche collective qu'est la filière d'excellence « Alsace à Vélo », le **Tourisme à vélo** est aujourd'hui à maturité pour se voir accompagné d'un label de qualité susceptible d'assurer la qualité des séjours cyclotouristiques et de renforcer l'attractivité de l'Alsace.

Proposé aux acteurs et partenaires de la filière, le label « **Accueil Vélo** » est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables.



Chiffres 2017

La marque engage les prestataires à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo.

Six catégories de professionnels peuvent demander la labellisation :

- > Hébergements touristiques
- > Restaurants
- > Offices de tourisme
- > Loueurs de cycles
- > Réparateurs de cycles
- > Sites touristiques

Les prestataires s'engagent pour 3 ans et s'acquittent d'un montant forfaitaire de 200€ afin de bénéficier :

- > du panneau ou de la vitrophanie rappelant l'adhésion au label,
- > d'une promotion sur le site France Vélo tourisme,
- > de l'assistance technique et du soutien d'ADT, notamment en matière de promotion et de communication,
- > d'un réseau de prestataires et d'une animation de la filière qu'ADT met en place progressivement,
- > de la mutualisation de services ou d'équipement.

La marque permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

Désormais en Alsace, un prestataire labellisé « Accueil Vélo », c'est la garantie pour le cyclotouriste de :

- > se trouver à moins de 5km d'un itinéraire cyclable : Eurovélos 5, 6 et 15
- > disposer d'équipements adaptés : abri à vélos sécurisé, kit de réparation
- > bénéficier d'un accueil attentionné : informations et conseils utiles (circuits, météo, ...)
- > disposer de services adaptés aux cyclistes : lavage et séchage du linge, location de vélos et accessoires, lavage des vélos,...

**Alsace Destination Tourisme pilote** le dispositif « Accueil Vélo » **et labellise** les prestataires alsaciens qui souhaitent s'engager dans cette **démarche qualité**.

Le déploiement de cette marque s'inscrit dans la thématique « Découvrez une douce terre d'itinérance » de sa **Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace**.

*Plus d'information sur la procédure à suivre pour l'obtention du label :*

[www.francevelotourisme.com](http://www.francevelotourisme.com)

ou

Contact Alsace Destination Tourisme : Sandrine Sehr // [sandrine.sehr@adt.alsace](mailto:sandrine.sehr@adt.alsace)

**communication@adt.alsace**

